



Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil de février 2024

Points saillants de la réunion du Conseil du mercredi, 21 février 2024. Le texte complet de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de 36 nouveaux membres.
2. La candidature de Ace It Canine Academy visant la tenue du championnat régional NÉ/TN/LAB chez Fetch Inc., Dartmouth, NÉ, les 15 et 16 juin 2024, a été approuvée.
3. Le Conseil a approuvé une modification du nombre de points que doivent accumuler les jeunes conducteurs pour participer au championnat national de l'AAC, à savoir de 350 points à 300. Il s'agit d'une uniformisation avec les points des conducteurs qui se prévalent de l'option accessibilité aux championnats régionaux et au qualificatif d'un jour. Cette modification entre en vigueur immédiatement.
4. Équipe nationale – Une demande de candidature pour les postes de chef d'équipe et d'adjoint au chef d'équipe de l'équipe nationale 2025 de l'AAC sera publiée ce printemps. Le Conseil mènera aussi un sondage auprès de tous les membres afin d'avoir leur avis sur la manière dont les essais pour devenir membre de l'équipe sont tenus.
5. Le comité de l'équipement et de la sécurité étudie la construction des sacs/sangles à tunnel quant à leur sécurité et à l'équipement fait maison. Il examine aussi la force des aimants du pneu.
6. Biathlon – Le sondage auprès des juges sur les compétences appropriées pour concevoir et juger des parcours de biathlon est terminé. Le développement d'un processus pour nommer les juges qui répondent aux critères visant le jugement des épreuves de biathlon est en cours.
7. Code de conduite – Récemment, il y a eu plusieurs incidents de harcèlement des membres du Conseil et des comités de la part de personnes qui ne sont pas d'accord avec leurs décisions. On peut ne pas être d'accord avec les décisions du Conseil et des comités mais nous tenons à rappeler aux membres que la manière de le faire se doit de respecter l'association et ses représentants, tel que décrit dans le [Code de conduite, v 2.0](#).